

S O S L M 3 2 / 1 1

2312

(1939)

0312

A

Aménagement d'une voiture sanitaire

(s) C.D. 31.1.39 3 II 1°

Aménagement d'une voiture sanitaire

31 janvier 1939

2312

QUESTION II - Comptes rendus hebdomadaires

Aménagement d'une voiture sanitaire

(S) (p. 3)

M. LE BESNERAIS

Nous venons de recevoir l'ordre d'aménager et de transformer en voiture sanitaire une voiture à bogies. Nous allons le faire. Mais une question se pose : qui nous remboursera les dépenses correspondantes ?

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. - Le Ministre de la Santé Publique avait déjà demandé d'aménager une voiture sanitaire. Cela a été fait. Il demande maintenant l'aménagement d'une deuxième voiture. La dépense, pour les deux voitures, atteindra au total 30.000 fr. Nous sommes bien d'accord pour qu'elle soit remboursée à la Société Nationale ; elle est d'ailleurs infime, comme j'ai eu l'occasion de le faire remarquer, par rapport aux sommes qui seront nécessaires pour l'hébergement des réfugiés espagnols. Mais le Ministre demande que vous procédiez immédiatement à l'aménagement de cette deuxième voiture et que vous ne le saisissiez de la question de remboursement qu'après.

Il ne s'agit d'ailleurs que des frais de pose et de dépose des aménagements destinés à transformer cette voiture en voiture sanitaire. Ils ont été évalués à 15.000 fr par voiture. Le Ministre est d'ailleurs tout à fait d'accord pour vous les rembourser.